

Cahier des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 12 novembre 2014

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum et du droit de présence

Résolution AGA-141112-01

Que l'assemblée soit ouverte à XXhXX et que le quorum soit constaté.

1.1 Constatation de la régularité de la convocation

Résolution AGA-141112-02

Que la régularité de la convocation soit constatée.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Résolution AGA-141112-03

Que l'ordre du jour soit adopté.

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Résolution AGA-141112-04

Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2014 soit adopté.

4.2 Charte des étudiantes et étudiants de la TÉLUQ

Résolution AGA-141112-05

Que la Charte des étudiantes et des étudiants de la TÉLUQ soit adoptée.

6.0 Nomination de la firme pour la mission d'audit des états financiers 2014-2015

Résolution AGA-141112-06

Que le groupe Roland Naccache et associés soit mandaté afin d'effectuer une mission de vérification des finances de l'AÉTÉLUQ 2014-2015.

7.0 Ratification des actes posés par les administrateurs

Résolution AGA-141112-07

Que les actes posés par les administrateurs entre le 15 mai 2014 et le 12 novembre 2014 soient ratifiés.

8.0 Présentation et adoption du plan d'action 2014-2015

Résolution AGA-141112-08

Que l'assemblée générale adopte le plan d'action de l'AÉTÉLUQ 2014-2015 en fonction des prévisions budgétaires et des affaires récurrentes.

9.1 Ratification du montant de la cotisation étudiante pour 2014-2015

Résolution AGA-141112-09

Que l'assemblée générale ratifie le montant de huit (8) dollars de la cotisation étudiante pour 2014-2015.

9.2 Modifications à la politique d'allocation et de remboursement des dépenses

Résolution AGA-141112-10

Que la modification apportée à l'article 1.3 de la politique d'allocation et de remboursement des dépenses soit ratifiée.

10. Élection pour les postes vacants au conseil d'administration et au comité de concertation

10.3 Nomination de scrutateurs

Résolution AGA-141112-11

Que X et X agissent à titre de scrutateurs pour la présente élection.

10.5 Vote par scrutin secret

Résolution AGA-141112-12

Que X soit déclaré élu comme membre du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Résolution AGA-141112-13

Que X soit (ent) déclaré (s) élu (s) comme membre du comité de concertation pour un mandat de deux ans.

12.0 Levée de l'assemblée

Résolution AGA-141112-14

Que l'assemblée soit levée à XXhXX.